

L'INTÉGRATION AU QUOTIDIEN

avop

association vaudoise
des organisations privées
pour personnes en difficulté

20
18

RAPPORT D'ACTIVITÉ



TABLE DES MATIÈRES

Les mots du président et de la secrétaire générale

Les tâches du secrétariat général

Le comité

Le secrétariat général

Les bureaux

L'AVOP en bref

Les institutions membres de l'AVOP

Les changements au sein des présidences et directions des institutions membres de l'AVOP

Les comptes

LE MOT DU PRÉSIDENT

En 2018, les institutions ont mis en exergue les lourdes difficultés qu'elles rencontraient dans leurs activités quotidiennes. Elles ont souligné aussi, le contexte toujours plus difficile dans lequel les établissements et les collaborateurs doivent travailler et la difficulté d'atteindre – dans les conditions légales actuelles – ce qui est exigé par les différents partenaires, qu'ils soient étatiques ou familiaux.

La pression qui est mise sur le réseau institutionnel concerne l'entier du secteur social, que les missions s'inscrivent dans les dépendances, le handicap physique ou mental, la pédagogie spécialisée, les troubles psychiatriques ou l'éducation sociale.

Les établissements membres de l'AVOP sont en charge d'une mission d'intérêt public, leur intervention et leur accompagnement sont nécessaires à la vie sociétale actuelle. Sans buts lucratifs, leur contribution au bien commun, ainsi qu'au développement humain et au respect des personnes accompagnées est au cœur de leur action. Ils sont cependant parfois confrontés à leurs limites, qu'elles soient organisationnelles, financières ou en termes de ressources humaines.

Aux inquiétudes des collaborateurs quant à leur pratique quotidienne s'ajoutent des violences verbales et physiques récurrentes dont ils sont victimes de la part des bénéficiaires. Dès lors, le réseau institutionnel éprouve de réelles difficultés à trouver du personnel formé qui accepte de travailler dans ces conditions particulièrement exigeantes.

Alors que ces institutions poursuivent leur engagement pour accompagner ces situations complexes et multiplient leurs efforts pour sortir des impasses, leur mise en accusation, le comportement réprobateur et critique de certaines

associations créent un climat de travail délétère et mettent les collaborateurs ainsi que le système institutionnel encore plus en difficulté. Les collaborateurs, déjà sous pression, s'interrogent sur leurs gestes quotidiens et doutent de leurs compétences. Ils craignent de commettre des erreurs et d'être gravement mis en cause. Ils mesurent assurément les risques qu'ils assument en travaillant dans ces secteurs sensibles.

Nous appelons alors tous les partenaires (familles, services de l'Etat, résidents, institutions) à travailler ensemble ...

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, nous ne pourrions les assumer seuls. Nous appelons alors tous les partenaires (familles, services de l'Etat, résidents, institutions) à travailler ensemble à la recherche de solutions dans un but efficace de prise de conscience et de partage du risque et des responsabilités.

L'accompagnement respectueux des personnes vulnérables et la recherche constante de leur bien-être est au cœur des préoccupations de l'AVOP !

Guy Pernet, président

LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

L'année 2017 était qualifiée d'année de transition structurelle pour le comité de l'AVOP et les bureaux, mais ce n'était rien par rapport à l'année 2018 et à 2019 qui s'annonce !

La réorganisation des bureaux a été un sujet passionnant, qui a trouvé son épilogue lors de l'assemblée extraordinaire des délégués du mois de novembre 2018.

Les suffrages presque unanimes des membres en faveur de cette réorganisation de l'AVOP, qui place les bureaux au cœur de notre structure, avec des compétences décisionnelles et stratégiques, a été un des moments-phare de cette année. Le secrétariat général a porté cette réforme avec ferveur et conviction, et je me plais à croire que les directrices et les directeurs y sont sensibles car ils se sont engagés dans ces entités redynamisées, avec intérêt et énergie.

Ce nouvel élan doit toutefois être nourri, accompagné et il faut que le comité de l'AVOP et le secrétariat général se donnent les moyens de suivre le mouvement. Il ne sert à rien de mettre en place un changement, coloré d'autant d'enthousiasme, et de ne pas pouvoir y donner suite, faute de moyens.

En effet, les membres des bureaux foisonnent de projets, ils partagent des préoccupations légitimes, ils relèvent des inquiétudes et des opportunités en lien avec la réorganisation des différents services de l'Etat. Il souffle comme un vent fédératif, une AVOP forte, en laquelle les membres croient !

Le secrétariat général ne peut alors pas louper le coche ; il doit relever les défis qui s'offrent à lui, et le comité de l'AVOP en est profondément conscient.

La réorganisation des bureaux est la première étape d'une réflexion profonde menée par le comité sur l'organisation de l'AVOP.

Les changements structurels au sein des départements et services qui subventionnent nos institutions ont quelque peu bouleversé le déroulement des réflexions.

La deuxième étape est celle d'une introspection du comité, sur son fonctionnement et sa composition ; cette réflexion devrait permettre de reposer les fondements de notre association faïtière, pour lui permettre de prendre sa place dans le réseau politique et d'être une AVOP FORTE.

Une fois les éléments qui constituent une AVOP forte établis et les objectifs de développement définis, la dernière étape sera celle de la recherche de ressources spécialisées par le secrétariat général.

Notre association s'est rapidement réorganisée pour faire face aux enjeux qui s'annoncent avec la création de la direction générale de la cohésion sociale, la réforme de la politique socio-éducative et la fusion du SESAF avec la DGEO, notamment. Cette nouvelle répartition des tâches en déployant sur ma personne toute la responsabilité politique et stratégique de l'association et sur M. Sanmarcelino toutes les questions en lien avec le financement des institutions devrait permettre d'avoir une vision large, transversale et surtout décloisonnée du paysage institutionnel.

Cette réorganisation sera finalisée lorsque le comité aura terminé ses réflexions et que l'AVOP de demain sera redessinée : un comité fort et disponible, un secrétariat général enrichi de compétences spécialisées et des ressources financières à la hauteur de nos ambitions.

Pour une association faïtière qui a fêté ses 70 ans, le 16 septembre 2018, nous nous portons bien et nous nous réjouissons de notre cure de jouvence !

Catherine Staub, secrétaire générale

LE COMITÉ

M. Guy Pernet

Président de l'AVOP
Président de la Fondation de Vernand

M. Jean-Claude Pittet

Vice-président de l'AVOP
Directeur de l'Institution L'Espérance

 a quitté le comité le 25.04.2018

M. André Kuenzli

Vice-président de l'AVOP
Directeur de la Fondation de l'Ecole Pestalozzi

 élu à cette fonction le 25.04.2018

M. Christophe Berthet

Directeur de la Maison des Jeunes

Mme Christiane Brouyère

Présidente de l'Institution de Lavigny

 a quitté le comité le 25.04.2018

M. Marc-Olivier Buffat

Membre du Conseil de la Fondation de Verdeil

 élu le 25.04.2018

M. Samir Chercher

Membre du conseil de la Fondation La Feuillère

M. Pascal Dubrit

Directeur de la Fondation du Levant
Membre du comité de la Fondation ABS

M. Gilles Lugin

Membre du Conseil de la Fondation Eben-Hézer
Président du Conseil de la Fondation ABS

M. Thierry Matter

Membre du conseil de la Fondation Delafontaine
Membre du conseil du Centre d'accueil MalleyPrairie
Président de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
Membre du Comité de la Fondation CSC St-Barthélemy

Mme Line Mermoud

Directrice de la Fondation Entre-Lacs

 a quitté le comité le 25.04.2018

Mme Mireille Reymond

Membre du Conseil de la Fondation Pré-de-Vert
Membre du Conseil de la Fondation de l'Ecole Pestalozzi

 a quitté le comité le 25.04.2018

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Mme Catherine Staub

Secrétaire générale

M. José Sanmarcelino

Secrétaire général adjoint

Mme Katia Bourdot

Responsable communication et marketing

Mme Isabelle Hermann

Cheffe de projets

Mme Evelyne Lopériol  a quitté le 31.05.2018

Collaboratrice scientifique

Mme Martine Mercanton  a débuté le 28.05.2018

Cheffe de projets

Mme Laura Pilade

Collaboratrice administrative, RH et classifications

LES BUREAUX EN 2018

En 2018, les bureaux ont – comme à leur habitude – foisonné de projets. Leur capacité à anticiper les changements futurs ne doit pas, non plus, être négligée.

Le bureau de l'éducation sociale a traité de quelques dossiers thématiques comme les prestations délivrant des droits de visite, le CAS « développement de projets d'intervention éducatifs orientés vers le soutien à la parentalité », le protocole de visites de l'unité de pilotage ou la haute surveillance du service.

Les membres se sont aussi beaucoup préoccupés des incidences de la restructuration au sein du DFJC.

Outre les questionnements sur l'avenir du secteur institutionnel, le bureau a anticipé et s'est préparé aux travaux actuellement en cours menés par le service de la protection de la jeunesse et auxquels nous collaborons en lien avec la troisième réforme de la politique socio-éducative, impactée aussi par la vision à 360°.

... les années 2019 et 2020 seront assurément très importantes pour les trois bureaux ...

Dans le bureau de la pédagogie spécialisée, les séances ont aussi été rythmées par des démarches d'anticipation des réformes qui s'esquissent sous l'égide de la nouvelle Cheffe de département. Les dossiers importants en cours, comme la mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée, le règlement idoine, les travaux sur le taux d'encadrement, etc ... ont été suspendus jusqu'à la présentation du Concept 360°, censé répondre aux besoins de tous les élèves, au printemps 2019.

Le bureau a aussi anticipé les implications de ce concept et de la fusion de la DGEO et du SESAF. Nous sommes prêts à répondre aux enjeux actuels et futurs dans le domaine de la pédagogie spécialisée, qui tout à coup, se précipitent !

Quant au bureau de l'accompagnement et des alternatives pour adultes, il a pris aussi les devants et s'est préparé aux conséquences de la fusion SPAS – SASH en une direction générale de la cohésion sociale.

LES BUREAUX EN 2018

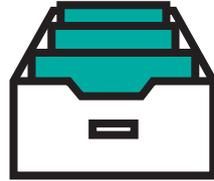
Le bureau a rencontré, à plusieurs reprises les services de l'Etat, pour comprendre les enjeux de la fusion, pour discuter des conséquences de celle-ci et se préparer à mobiliser les ressources nécessaires et spécialisées pour être proactif et force de proposition dans les futurs groupes de travail.

Des dossiers fondamentaux ont été poursuivis, comme la convention-cadre d'hospitalisation, les conséquences de la convention européenne des droits des personnes en situation de handicap sur la prise en charge institutionnelle ou la violence (physique et verbale) que vivent au quotidien certains collaborateurs.

Dans ce paysage, les années 2019 et 2020 seront des années incontournables.

L'AVOP EN BREF

NOMBRE DE CLASSIFICATIONS



394

PERMANENCE JURIDIQUE

téléphones



635

courriels



1123

séances aide aux directeurs
et médiation CCT Social



46

NOUVEAU MEMBRE

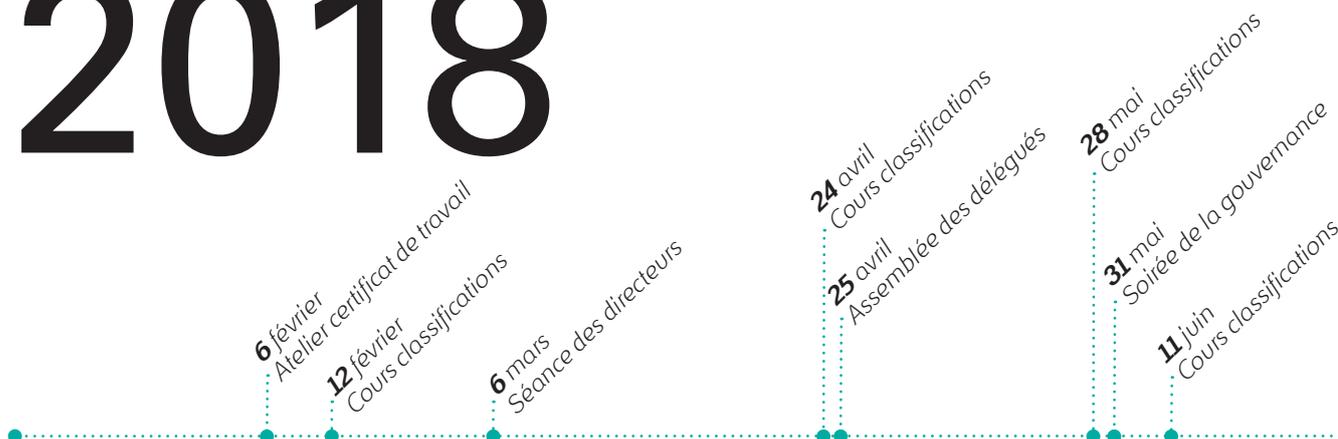
Nous avons le plaisir d'accueillir

La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme



LES MANIFESTATIONS DE L'ANNÉE

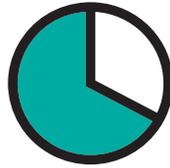
2018



7'776 COLLABORATEURS TRAVAILLENT DANS
LES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AVOP

5'179 femmes

66%



34%

2'597 hommes

L'AVOP A FÊTÉ SES



70 ANS

Le 16 septembre

LES SÉANCES

Bureaux et séances associées **169**

CCT Social **61**

Gouvernance de l'AVOP **142**

Séances diverses **81**

Partenaires **85**

Manifestations de l'année **45**



DURÉE MOYENNE
DES SÉANCES

2H30

20 septembre
Symposium de la Psychiatrie
de l'Age Avancé

21 septembre
Journée formation des apprentis

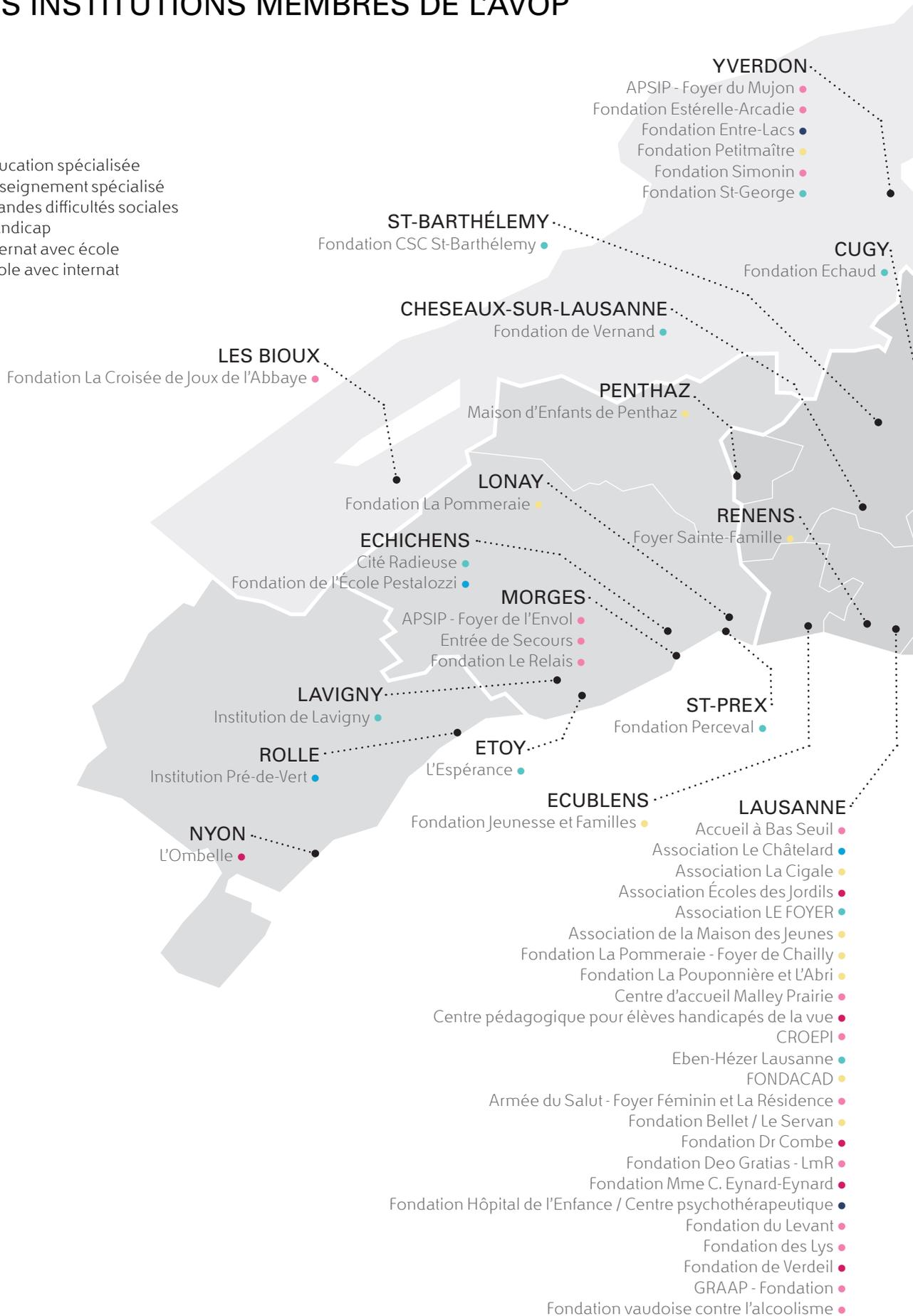
7 novembre
Assemblée extraordinaire des délégués

27 novembre au 2 décembre
Salon des métiers et de la formation

4 décembre
Cours classifications

LES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AVOP

- Education spécialisée
- Enseignement spécialisé
- Grandes difficultés sociales
- Handicap
- Internat avec école
- Ecole avec internat





CHANGEMENTS AU SEIN DES PRÉSIDENTENCES DES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AVOP

Nous les remercions de leur collaboration fructueuse

Nous les accueillons et leur souhaitons plein succès

Fondation Les Airelles

Pierre-Louis Lavanchy.....Philippe Vogel

Fondation Aube-Claire

Gilbert Moser.....Francesco Di Pasquale

Fondation Les Clarines

Romano Buob.....Jean-François Mouron

Fondation Entre-Lacs

Jean-Luc Raymondaz.....Pierre Badoux

CHANGEMENTS AU SEIN DES DIRECTIONS DES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AVOP

Nous les remercions de leur collaboration fructueuse

Nous les accueillons et leur souhaitons plein succès

Fondation Accueil à Bas Seuil

Nicolas Pythoud.....Matthieu Rouèche

Foyer Sainte-Famille

Annelise Berger.....Claudia Matti

Fondation Mérine

Elena Pezzoli.....Angelo Mancuso

Fondation Eynard-Eynard

Christine Alexander.....Sandrine Balleys

Le Home-Chez-Nous

Dominique Boulénaz.....Pierre-Yves Buri

Fondation Les Lys

Eric Schmitt.....Michel Bonjour (ad intérim)

LES COMPTES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018 (après répartition du résultat)

	31 12 2018 CHF	31 12 2017 CHF
ACTIF		
<u>Actif circulant</u>		
<u>Liquidités</u>		
Caisse	2 441.75	411.40
Banques	362 525.49	359 889.34
	<hr/> 364 967.24	<hr/> 360 300.74
<u>Créances</u>		
Impôt anticipé à récupérer	4 397.20	2 146.35
Actifs transitoires	60 803.30	80 266.85
	<hr/> 65 200.50	<hr/> 82 413.20
Total de l'actif circulant	<hr/> 430 167.74	<hr/> 442 713.94
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations financières</u>		
Liquidités affectées	269 080.45	269 131.35
Garanties loyer	6 083.70	6 083.15
Titres en portefeuille	228 222.00	246 195.00
	<hr/> 503 386.15	<hr/> 521 409.50
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Mobilier, machines	1.00	1.00
Total de l'actif immobilisé	<hr/> 503 387.15	<hr/> 521 410.50
TOTAL DE L'ACTIF	<hr/> 933 554.89	<hr/> 964 124.44

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018 (après répartition du résultat)

	31 12 2018 CHF	31 12 2017 CHF
PASSIF		
<u>Fonds étrangers</u>		
<u>Dettes à court terme</u>		
Fournisseurs et créanciers	36 203.05	11 511.07
Passifs transitoires	4 048.23	12 328.95
	<u>40 251.28</u>	<u>23 840.02</u>
<u>Provisions et fonds affectés</u>		
Provisions	181 549.95	233 279.40
Fonds affectés	274 072.42	276 166.62
	<u>455 622.37</u>	<u>509 446.02</u>
Total des fonds étrangers	<u>495 873.65</u>	<u>533 286.04</u>
<u>Fonds propres</u>		
Fortune	64 861.24	61 738.40
Réserve générale	51 620.00	48 500.00
Autres réserves	321 200.00	320 600.00
	<u>437 681.24</u>	<u>430 838.40</u>
Total des fonds propres	<u>437 681.24</u>	<u>430 838.40</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>933 554.89</u>	<u>964 124.44</u>

LES COMPTES

COMPARAISON DES COMPTES 2018 AVEC LE BUDGET 2018

Compte d'exploitation - Exercice 2018

	Exercice 2018 CHF	Budget 2018 CHF	Ecart %	Exercice 2017 CHF
PRODUITS				
Cotisations des membres actifs	675 549.26	665 000.00	+ 1.59	675 971.40
Mandats	91'045.70	80 000.00	+ 13.81	74 790.00
Rétrocessions des assurances	0.00	215 000.00	- 100.00	208 856.80
Autres produits d'exploitation	2 211.40	3 000.00	- 26.29	1 997.00
Total des produits d'exploitation	768 806.36	963 000.00	-20.17	961 615.20
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges du personnel				
Salaires	563 626.75	581 000.00	- 2.99	551 893.55
Charges sociales	137 127.98	133 000.00	+ 3.10	127 460.17
Honoraires et prestations de tiers	19 195.65	30 000.00	- 36.01	39 977.55
Frais du personnel	5 792.40	7 000.00	- 17.25	5 253.60
Frais formation du personnel du secrétariat	4 767.15	12 000.00	- 60.27	4 070.00
Frais de déplacement du secrétariat	8 159.55	8 000.00	+ 1.99	6 420.65
	738 669.48	771 000.00	- 4.19	735 075.52
Autres charges				
Loyer, électricité	44 396.70	85 000.00	- 47.77	46 842.35
Entretien mobilier, machines	959.75	5 000.00	- 80.81	2 447.30
Leasing photocopieur	4 420.20	4 500.00	- 1.77	4 432.20
Intérêts et frais bancaires	1 130.98	1 100.00	+ 2.82	1 048.75
Frais de bureau	9 467.90	10 000.00	- 5.32	7 551.10
Frais de ports	2 524.00	3 000.00	- 15.87	2 126.20
Téléphones, internet	3 805.55	4 500.00	- 15.43	3 815.40
Journaux et documentation professionnels	3 292.35	4 000.00	- 17.69	6 790.05
Informatique	31 911.45	25 000.00	+ 27.65	36 447.10
Assurances	3 620.90	3 500.00	+ 3.45	3 374.35
Cotisations et dons	13 540.00	12 000.00	+ 12.83	11 340.00
Frais divers de représentation	5'690.25	5 000.00	+ 13.81	6 542.10
Manifestations diverses	26 952.35	23 000.00	+ 17.18	13 587.55
Salon des métiers	18 916.35	25 000.00	- 24.33	20 248.25
Marketing et communication	14 497.20	10 000.00	+ 44.97	18 160.25
Frais divers	0.00	1 000.00	- 100.00	337.60
	185 125.93	221 600.00	+ 16.46	185 090.55
Total des charges d'exploitation	923 795.41	992 600.00	- 6.93	920 166.07
Résultat d'exploitation de l'exercice	-154 989.05	- 29 600.00		41 449.13

COMPTE DE PROFITS ET PERTES HORS EXPLOITATION

Exercice 2018

	Exercice 2018 CHF	Budget 2018 CHF	Ecart %	Exercice 2017 CHF
PRODUITS HORS EXPLOITATION				
Intérêts créanciers	0.55	0.00	*	0.55
Rétrocessions des assurances	130 014.30	0.00	*	0.00
Produit des titres	6 708.50	0.00	*	33 934.90
Dons	4 300.00	0.00	*	2 150.00
Produits extraordinaires	18 781.54	0.00	*	17 777.45
Dissolution des réserves	23 600.00	0.00	*	0.00
Total des produits hors exploitation	183 404.89	0.00		53 862.90
CHARGES HORS EXPLOITATION				
Constitution de provisions	0.00	0.00	*	60 000.00
Attribution aux réserves	4 200.00	0.00	*	11 500.00
Moins-value sur portefeuille de titres	17 973.00	0.00	*	0.00
Autres charges hors exploitation	0.00	0.00	*	0.00
Total des charges hors exploitation	22 173.00	0.00		71 500.00
Résultat hors exploitation de l'exercice	161 231.89	0.00	*	-17 637.10
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Résultat d'exploitation de l'exercice	- 154 989.05	- 29 600.00		41 449.13
Résultat hors exploitation de l'exercice	161 231.89	0.00		-17 637.10
Résultat de l'exercice	6 242.84	- 29 600.00	*	23 812.03

* non budgétisé / non utilisé

RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'AVOP POUR L'EXERCICE 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs de votre association, nous avons vérifié les comptes annuels (annexe, bilan, compte de profits et pertes) de l'association « AVOP » pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes.

Les exigences d'un contrôle ordinaire ou restreint selon les dispositions du Code des obligations entrées en vigueur le 1er janvier 2008 n'étant pas remplies, le contrôle est organisé librement.

Sur la base de notre révision, nous constatons que les comptes ont été tenus avec exactitude et que l'annexe, le bilan, le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité. La répartition du résultat est conforme aux principes comptables.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Robert Favre
Fabrice Prétot



Conception graphique: we studio
Photographies: cyclo.ch

L'INTÉGRATION AU QUOTIDIEN



association vaudoise
des organisations privées
pour personnes en difficulté

Chemin du Rionzi 63
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél : +41 21 621 89 30
info@avop.ch
www.avop.ch